

M. Graziano Delrio, ministre italien des Infrastructures et des Transports, à "Liberté"

"Il existe une relation stratégique entre nos deux pays"

©AFP



Le ministre italien revient dans cet entretien sur les relations bilatérales et évoque la règle des 51/49 qu'il considère comme "une donnée objective".

Liberté : Quel est l'objectif de votre visite en Algérie ?

Graziano Delrio : Ma visite en Algérie a lieu en réponse à l'invitation formulée par le ministre des Travaux publics, S. E. M. Abdelkader Ouali, à l'occasion de la participation de l'Italie, en qualité de pays invité d'honneur, au SITP (Salon international des travaux publics).

L'Italie est en phase de changement sur le plan des réformes, dans l'innovation des procès administratifs, dans l'introduction de technologies avancées dans les infrastructures et dans les transports. Un changement dont bénéficiera surtout notre Sud, qui voit encore de graves retards par rapport au reste du pays, mais qui est une grande potentialité nationale. Tout comme l'Algérie, nous bordons la Méditerranée, au long de laquelle l'Italie s'étend comme un grand quai.

Je suis certain que les entretiens et les rencontres de ces jours permettront de renforcer et d'étendre les domaines déjà amples de la collaboration entre l'Italie et l'Algérie, permettant d'identifier les projets et les programmes de collaboration communs dans le secteur stratégique des travaux publics, comme convenu à l'occasion du sommet bilatéral de Rome de mai dernier.

L'Algérie et l'Italie ont signé un protocole pour la promotion de la coopération bilatérale dans le secteur des travaux publics. Où en sommes-nous dans sa mise en œuvre ?

La relation entre l'Italie et l'Algérie dans le secteur des travaux publics est de longue date. Bon nombre des principales infrastructures de l'Algérie ont été réalisées avec la contribution d'entreprises italiennes, dont l'expertise est connue dans le monde entier. La coopération entre les deux pays, cependant, ne se limite pas aux grands projets, mais elle comprend aussi les activités institutionnelles et la formation. À ce propos et en application des accords bilatéraux existants, deux séminaires techniques auront lieu, au cours des journées du Salon, sur la gestion et le contrôle des infrastructures routières, des ouvrages d'arts et des tunnels. Un autre domaine sur lequel notre coopération est principalement axée, est celui du développement de partenariats qui favorisent, dans un intérêt commun, l'échange d'expériences et le développement technologique ; domaine dans lequel l'Italie vante des entreprises publiques avec un très haut niveau d'innovation : comme Anas, dans le secteur routier, qui renforce sa propre capacité de monitoring et sécurité des ouvrages, ou bien le Groupe Fs, qui mène une expérience importante dans le réseau ferroviaire à haute vitesse et haute capacité (marchandises), ainsi que dans le transport public régional. Le Salon verra la présence de 42 entreprises des plus importantes du système industriel italien, la plus importante présence étrangère au Salon. Je peux assurer que le Système Italie porte un grand intérêt au marché algérien et aux grandes potentialités de croissance de ses opérateurs.

Les entreprises italiennes, en particulier les PME, ont été les premières à critiquer la règle des 51/49 qui régularise l'activité d'investissement en Algérie. Leur position a-t-elle évolué au fil du temps ?

Les relations économiques entre nos deux pays sont très amples, dynamiques et structurelles. La règle des 51/49 représente une donnée objective, une variable indépendante de la volonté des entreprises italiennes. Il s'agit d'une loi à laquelle certaines de nos entreprises sont à même de s'adapter mieux que d'autres.

Cependant, il faut regarder au-delà de cet élément pour embrasser l'ensemble des relations et des conditions qui confortent l'activité économique.

Nombreux sont les exemples positifs d'entreprises italiennes qui investissent dans le pays. En ce qui concerne en particulier le secteur des infrastructures et des transports, je voudrais mentionner la signature d'un protocole pour la création d'une société mixte pour la protection des ouvrages d'art. Je souhaite également rappeler qu'il y a quelques semaines, une société italienne, Italferr, a signé un mémorandum d'entente avec l'Anesrif pour la constitution d'une société mixte pour l'activité d'ingénierie et formation dans le secteur ferroviaire.

Quelle est la situation des relations économiques entre l'Algérie et l'Italie ?

Il existe une relation stratégique entre nos deux pays, qui a perduré même pendant les moments les plus difficiles, et qui touche aux secteurs les plus importants de l'économie : je n'entends pas seulement les hydrocarbures, qui ont une portée historique et qui répondent à des mécanismes spécifiques, mais aussi, je dirais même toujours plus, à la mécanique, aux moyens de transport, aux biens intermédiaires, à l'agroalimentaire. La relation économique entre les deux pays est en outre constamment en croissance. En 2014, l'Italie a été le deuxième client de l'Algérie et troisième fournisseur. Une relation qui n'a fait que se renforcer en cette année 2015, où l'Italie est une fois de plus le premier partenaire commercial de l'Algérie. En Italie, nous sommes en train d'affronter une phase de changement radical pour accompagner la modernisation de l'économie. Avec les réformes institutionnelles entamées par le président du Conseil des ministres, S. E. M. Renzi, un processus de la réduction de la bureaucratie du système est en cours et veut venir en aide aux investisseurs, par exemple avec la réforme du procès civil, et avec les nouvelles procédures pour les appels d'offres publics, qui seront accompagnées par des mécanismes de contrôle restreints.

M. R.